

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## itions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

Nº P19-0044864

ND: 34023

Optique

Autres

Maladie

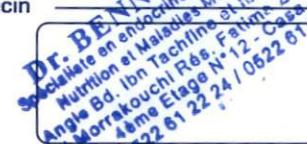
Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1069 Société : R.A.M  
 Actif  Pensionné(e)  Autre :  
 Nom & Prénom : ZARGUI HAMMA DI  
 Date de naissance : 1961  
 Adresse : Actuellement  
 Tél. : 061986694 Total des frais engagés : 532,20 t. 10.83,30 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 28/05/2020

Nom et prénom du malade : RAKKABE Aicha Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 22 JU

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

ACCUEIL

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/05/2014	Actes		25600	Dr. B Spécialiste en endocrinologie Nutrition et Maladies Angl. Rd. von Tashline 31 El Mourakouch Rd. 4ème Elagan N°12 - Casa Tel: 0522 81 22 24 / 0522 81 22 25

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
الطباطبائي ٢٢٦٠١٢٤٦	٢٨/٥/٢٠٢٢	٣٥٢٢٦٠١٢٤٦

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
<b>O.D.F PROTHESES DENTAIRES</b>	<b>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</b>			
	$  \begin{array}{r l}  25533412 & 21433552 \\  00000000 & 00000000 \\  \hline  00000000 & 00000000 \\  35533411 & 11433553  \end{array}  $			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	<p><b>(Création, remont, adjonction)</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Dr. Loubna BENNIS**

Spécialiste en Endocrinologie Diabétologie  
nutrition et maladies métaboliques  
Diplômée de la faculté de médecine et  
de Pharmacie de Casablanca

Ancienne interne du CHU de Casablanca

- Diplômée en pathologie hypothalamo hypophysaire Paris
  - DIU en nutrition Montpellier



الدكتورة لبنى بنیس

## خصائص في أمراض الغدد والسكري والتغدية وأمراض الأيض

## خريجة كلية الطب و الصيدلة بالدار البيضاء طبيبة داخلية سابقة بالمركز الاستشفائي

الجامعي ابن رشد - الدار البيضاء

## دبلوم أخصائي في التغذية بمنبولي

Casablanca le :

28/05/2020

الدار البيضاء (فوق أسيما و BMCE) ، 12 ، الطاولة 4 ، فاطمة الزهراء ، العذاء الملاكي ، شارع تاشفون ، شارع ابن تاشفون ، الدار البيضاء (فوق أسيما و BMCE) ، 12 ، الدار البيضاء (فوق أسيما و BMCE)

Angle Bd Ibn Tachfine et Ibn Adaraa El Mourakouchi Résidence Fatima Zahra II, 4ème Etage - N°12

**Casablanca (au dessus de ACIMA & BMCE)**

Tél : 0522 61 22 24 / 0522 61 22 25 - E-mail : bennisloubna@yahoo.fr

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1.  
Ain sebaâ Casablanca  
Lantus SoloStar 100U/ml Inj  
b1 sty 3ml  
P.P.V : 152,50 DH



Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1.  
Ain sebaâ Casablanca  
Lantus SoloStar 100U/ml Inj  
b1 sty 3ml  
P.P.V : 152,50 DH



Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1.  
Ain sebaâ Casablanca  
Lantus SoloStar 100U/ml Inj  
b1 sty 3ml  
P.P.V : 152,50 DH



Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1.  
Ain sebaâ Casablanca  
Lantus SoloStar 100U/ml Inj  
b1 sty 3ml  
P.P.V : 152,50 DH



Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1.  
Ain sebaâ Casablanca  
Lantus SoloStar 100U/ml Inj  
b1 sty 3ml  
P.P.V : 152,50 DH



LOT 200163  
EXP 02/2023  
PPV 28.00DH



18,00



PV 28.00DH

118000 081333

PV 28.00DH



03/2023  
PPV 28.00DH



6 118000 081333

L.O.T. 200079 1

EXP 01 2023

P.P.V : 68.80 DH  
LABORATOIRES SOTHEMA

ODIA® 4 mg  
30 comprimés  
AMM N° 259 DMPC INRO  
Remboursable AMO



6 118000 022183

84,80

# Dr. Loubna BENNIS

Spécialiste en Endocrinologie Diabéologie  
nutrition et maladies métabolique

- Diplômée de la faculté de médecine et de  
Pharmacie de Casablanca

- Ancienne médecin endocrinologue à l'hôpital  
moulay youssef - Casablanca

- Diplômée en pathologie hypothalamo hypophysaire Paris

- DIU en nutrition Montpellier

Nom/Prénom

RAK KARSE

Age :

Aïcha

Sexe : M

F

## Hématologie

- NFS
- Plaquettes
- VS
- CRP
- Hémoculture

## Bilan Lipidique

- Cholestérol total
- Cholestérol HDL
- Cholestérol LDL
- Triglycérides

## Groupage Sanguin

- ABO
- Rhésus
- RAI

## Bilan Martiel

- Fer sérique
- CTF
- Ferritine
- Transferrine

## Bilan Matriel

- Phosphatases alcalines
- Transaminases ASAT, ALAT
- Gamma-GT
- CPK (Créatine Phosphokinase)
- Troponine

## Bilan Hormonal

- TSH
- T4L
- AC ANTI TPO
- AC ANTI TG
- AC ANTI R TSH
- Cortisolemie de 8h
- FSH-LH
- Oestrogéne
- Testostérone
- Prolactine

## Bilan Hémostase

- Temps de prothrombine
- TCK
- Fibrinogéne
- INR

## Inogramme Urinaire

- Ca++
- Phosphor
- Na+
- K+
- Cl+
- Urée
- Crétatine

## Inogramme Sanguin

- Na+
- K+
- Cl+
- Ca+
- Phosphore
- Mg++
- Urée
- Crétatine acide urique

## Examen des Urines

- Protéinurie des 24h
- ECBU
- Antibiogramme
- Microalbuminurie de 24h
- Albumine urinaire / Crétatine urinaire

Autres :



# Bilan Biologique

Le : 28/05/2020

**LABORATOIRE POPULAIRE D'ANALYSES MEDICALES**

12 Bd la grande ceinture Hay Mohammadi Casablanca

Tél : 05 22 61 33 34 / 08 08 52 55 39 - Fax : 05 22 61 33 35

ICE : 002331414000069Patente : 30300440IF : 96513170**FACTURE N° : 200500154**

CASABLANCA le 28-05-2020

**Mme RAKKABE Aicha**

<b>Récapitulatif des analyses</b>			
<b>CN</b>	<b>Analyse</b>	<b>Clé</b>	<b>Coefficient</b>
9105	Prélèvement sanguin	E	25
0205	Clearances de la créatinine	B	50
0111	Créatinine	B	30
0118	Glycémie	B	30
0119	Hémoglobine glycosylée	B	100
0135	Urée	B	30

Total des B : 240

TOTAL DOSSIER : 332.20 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : trois cent trente-deux dirhams vingt centimes.





Date du prélèvement : 28-05-2020 08:25

Code patient : 2005280004

Né(e) le : 01-01-1961 (59 ans)

Mme RAKKABE Aicha

Dossier N° : 2005280004

Prescripteur : Dr BENNIS LOUBNA



## BIOCHIMIE SANGUINE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE

### Glycémie à jeun :

(Enzymatique)

1.70 g/L

9.42 mmol/L

(0.74–1.06)

(4.10–5.87)

Selon les recommandations de l'HAS (France) et l'OMS, une glycémie > à 1.26 g/i après un jeun de 8h doit être vérifiée à 2 reprises, il est préconisé d'effectuer une glycémie post prondiale après une charge orale de 75g de glucose.

### Hémoglobine glyquée :

(HPLC)

9.0 %

(4.0–6.0)

### Urée :

(Enzymatique)

0.24 g/L

3.94 mmol/L

(0.13–0.43)

(2.13–7.05)

### Créatinine :

(Enzymatique)

5.20 mg/L

45.97 µmol/L

(6.00–11.00)

(53.04–97.24)

## BIOCHIMIE URINAIRE

### Clairance de la Créatinine estimée (formule MDRD)

Créatinine : 5.20 mg/l

Clairance (caucasien): 122 ml/min

Interprétation du DFG en mL/min selon les recommandations HAS :

- Insuffisance rénale modérée : 30 – 60 mL/min
- Insuffisance rénale sévère : 15 – 30 mL/min
- Insuffisance rénale terminale : < 15 mL/min

Validé par : Dr. SENHAJI RHAZI FATIMA ZAHRA

